



Formulaire d'inscription Stage Grande Voie

**30 mai au 01 juin 2020 de 09h30 à 17h30
à Saoû & sites alentours**

Nom :	Prénom :	
Adresse mail :		
Age :	N° téléphone :	
Adresse mail :		
Niveau d'escalade en moulinette et/ou en tête :		
Précisez en 2-3 lignes votre expérience en grande voie :		
Précisez si vous êtes sujet à des troubles particuliers (allergies, blessure récente, etc.) :		
Le	à	Signature :

TARIF : 240€ / personne

Moyens de paiement acceptés : chèque à l'ordre de *Mathilde Eckenschwiller*, chèque vacances ANCV, virement bancaire ou espèces. La carte bancaire n'est pas acceptée.

Le tarif comprend l'enseignement de l'escalade, la RC pro et le prêt du matériel (excepté les chaussons d'escalade). Il ne comprend pas le transport sur les lieux d'activités, la nourriture et l'hébergement. **L'inscription est effective à la réception de l'acompte correspondant à 20% du montant total de la prestation et d'un mail de confirmation de réservation.**

Merci d'envoyer le formulaire par mail à naturagrimpe@gmail.com ou à l'adresse suivante :
Eckenschwiller Mathilde - Natura Grimpe - 55 rue Emile Loubet 26400 CREST

CONTACT : Mathilde au 06 64 65 62 56

Recommandations et conditions générales de vente

1. Conditions de participation

Des pré-requis sont à prendre en compte détaillés sur le site internet. Ne choisissez pas une activité sportive pour laquelle vous faites l'objet d'une contre-indication médicale. Informez nous si vous prenez un traitement ou bien que votre état de santé demande une attention particulière.

2. Encadrement & matériel

L'encadrement est également un enseignement sportif de l'escalade. Il est assuré par une monitrice diplômée d'état, répondant à ses obligations législatives (U.R.S.S.A.F, R.C.P, déclaration D.D.C.S.P.P, carte professionnelle).

Le matériel est inclus dans la prestation et est conforme aux normes européennes. Chaque participant doit avoir des chaussures de sport fermées et une bouteille d'eau dans un sac. Il est fortement conseillé de disposer d'une paire de chaussons d'escalade personnelle.

3. Interruption de l'activité en cours

La monitrice est la seule habilitée à modifier le programme à tout instant, pour des raisons de sécurité du groupe ou en cas de force majeure. En deçà d'une heure d'activité, la prestation est remboursée avec une retenue de 20% sur les frais de réservation. Au delà d'une heure d'activité, la prestation ne donne lieu à aucun remboursement.

4. Assurance et responsabilité

La monitrice est assurée en Responsabilité Civile Professionnelle pour couvrir les frais occasionnés en cas d'opération de secours. Cette assurance ne se substitue pas à votre assurance de responsabilité civile individuelle. Les activités de pleine nature se déroulent dans un milieu spécifique dit "à risque". Il est important d'en être conscient et d'appliquer les règles de prudence données par la monitrice. Elle ne pourra pas être tenue responsable de la perte, du vol et de la casse d'objets que les pratiquants ont avec eux durant l'activité (lunettes, téléphone portable).

5. Retard de plus de 15 minutes

La monitrice tolère 15 minutes de retard, au delà desquelles, elle pars en activité. Des indications de lieu et d'heure de RDV sont données au moment de la réservation. **Certains sites de pratique n'ont pas de réseau mobile, il est conseillé d'anticiper sur les itinéraires de vos déplacements.**

6. Annulation de la part du client

- Annulation d'une réservation à plus ou moins 30 jours : remboursement total de l'acompte.
- Annulation d'une réservation à plus ou moins 15 jours : l'acompte est conservé.
- Annulation d'une réservation à moins de 3 jours : le solde sera exigé.

Excepté sous présentation d'un justificatif (certificat médical) dans les 48h00 suivant la date de la prestation, l'activité est remboursée dans son intégralité.

7. Annulation de Natura Grimpe

Si les prévisions météorologiques sont mauvaises ou que le nombre de 4 personnes inscrites au stage n'est pas atteint, la monitrice se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'activité. Une autre date vous sera proposée et si la sortie ne peut être réalisée, la prestation est intégralement remboursée intégralement sans pouvoir prétendre à une quelconque indemnité.